

SEANCE DU 6 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept à vingt heures, le six avril, le Conseil Municipal de la commune d'ORBEIL s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gérard GOURBEYRE, Maire d'ORBEIL.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2017

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Gérard GOURBEYRE, Gilles GUERET, Bernard MERLEN, Corinne MONTCULIER, Thierry RAYNAUD, Adrien VIALON, Gisèle VIDAL, Frédéric BOUILLAND, Sandrine BOUSSAT, Bernard IGONIN, Elisabeth CHASSEFEYRE-TIXIER, Christelle GARDETTE, Bruno LAURENT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mireille GAYARD ayant donné pouvoir à Bernard MERLEN,

Annie DANGLADES ayant donné pouvoir à Sandrine BOUSSAT

Secrétaire : Corinne MONTCULIER

Délibération n° 1 du 6 avril 2017 : SP le 25/04/2017

VOTE DU TAUX DES 3 TAXES POUR L'ANNEE 2017

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux des trois taxes et de les laisser comme suit pour l'année 2017 :

Taxe d'habitation : 12,22%

Taxe foncière (bâti) : 15,52%

Taxe foncière non bâti : 75,56%

Délibération n° 2 du 6 avril 2017 : SP le 25/04/2017

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes de fonctionnement apparaissant au compte administratif 2016 de la commune d'ORBEIL est de 157 010,66 €uros. Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'affecter :

- Une partie au financement des dépenses de fonctionnement, Article 002 du budget 2017 pour la somme de 57 010,66 €uros.
- Le reste au financement des dépenses d'investissement, Article 1068 du budget 2016 pour la somme de 100.000,00 €uros.

Délibération n° 3 du 6 avril 2017 : SP le 24/04/2017

VOTE DU BUDGET 2017

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017.

Il demande au conseil municipal d'arrêter le dit budget chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal arrête le budget primitif pour l'année 2017 tel que

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

C.N°	Libellé	Plus/moins budg. précédent	Restes à réaliser N°	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (-RAB+VOTE)
000	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0 000,00	4 300,00			4 300,00
204	Subventions d'équipement versées	81 344,00		100 000,00	100 000,00	181 344,00
21	Immobilisations corporelles	43 410,00	2 100,00	21 340,00	21 340,00	64 750,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	411 040,00	87 000,00	330 000,00	330 000,00	741 040,00
	Total des opérations d'équipement	535 494,00	93 400,00	461 340,00	461 340,00	996 834,00
13	Dépenses, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'équipement					
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000,00		28 000,00	28 000,00	78 000,00
18	Compte de liaison affecté (RA règle)					
24	Participations et avances rattachées					
27	Autres immobilisations financières	3 700,00				3 700,00
28	Dépenses financières					
	Total des dépenses financières	53 700,00		28 000,00	28 000,00	81 700,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	589 194,00	93 400,00	489 340,00	489 340,00	1 078 534,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	21 000,00		3 000,00	18 000,00	24 000,00
041	Opérations pour mutuelles					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	21 000,00		3 000,00	18 000,00	42 000,00
	TOTAL	610 194,00	93 400,00	492 340,00	492 340,00	1 120 534,00

0 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE +
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES: 596 120 00 =

RECETTES D'INVESTISSEMENT

C.N°	Libellé	Plus/moins budg. précédent	Restes à réaliser N°	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (-RAB+VOTE)
000	Stocks					
13	Subventions d'investissement	430 000,00	780,00	280 000,00	280 780,00	710 780,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors TBS)	100 000,00		00 000,00	00 000,00	200 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	530 000,00	780,00	280 000,00	280 780,00	810 780,00
10	Dép. fonds divers et réserves (hors TBS)	70 000,00		00 000,00	00 000,00	140 000,00
1005	Locaux affectés non contractualisés	60 000,00		100 000,00	100 000,00	160 000,00
135	Autres subs. d'investissement transférables					
165	Dépenses de cautionnement reçues	2 000,00				2 000,00
18	Compte de liaison affectation					
24	Participations et avances rattachées					
27	Autres immobilisations financières			0 000,00	0 000,00	0 000,00
28	Produits des opérations d'investissements			0 000,00	0 000,00	0 000,00
	Total des recettes financières	132 000,00		100 000,00	100 000,00	232 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	662 000,00	780,00	380 000,00	380 780,00	1 042 780,00
021	Avances de la section de fonctionnement	35 000,00		00 000,00	35 000,00	70 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	4 000,00				4 000,00
041	Opérations pour mutuelles					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	39 000,00		00 000,00	35 000,00	74 000,00
	Total	701 000,00	780,00	380 000,00	380 780,00	1 116 780,00

0 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 82 412 00 +
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES: 596 120 00 =

Le vote pour un budget en équilibre, les dépenses pour le compte de tiers et les recettes calculées, s'opèrent sur le compte de fonctionnement. Il est financé intégralement au moyen des crédits de dépenses budgétaires en compte de tiers affectés.

Pour information :

AU CHANGEMENT PROVISIONNEL DE GAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 000,00
--	------------------

Délibération n° 4 du 6 avril 2017 : SP le 25/04/2017

REVISION DU SCOT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, suite à la prescription de la révision du SCOT du Pays d'Issoire le 30 octobre 2014, le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud a arrêté le nouveau projet du SCOT le 15 décembre 2016.

Ce projet de schéma, défini pour les 20 prochaines années, s'articule autour de 4 axes principaux :

- Renforcer l'armature territoriale et privilégier la qualité d'accueil
- Se développer sur un socle naturel, agricole et paysager et dans une perspective de changement climatique
- Articuler déplacements et urbanisme
- Mettre en œuvre les conditions d'un dynamisme économique renouvelé

Les communes du territoire sont invitées à donner leur avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du dossier en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal d'Orbeil émet un avis favorable sur le projet de SCOT du Pays d'Issoire tout en émettant les remarques suivantes :

Le conseil municipal insiste sur le fait que les objectifs de répartition de logements au sein du pôle urbain doivent être mutualisés entre toutes les communes de ce pôle. Il semble en effet difficile de construire sur la commune d'Orbeil la moitié des constructions en collectif, ce qui ne correspond pas du tout au caractère de village rural.

Se pose la question du risque de dépasser les objectifs, qui semblent bas même s'ils correspondent au rythme de construction des dernières années.

Le conseil fait le constat qu'Orbeil est de plus en plus un village dortoir, ce qui s'amplifie avec l'arrivée d'habitants qui travaillent sur Clermont et ne participent pas à la vie de village.

Il y a une crainte de perdre le côté rural et village de la commune.

Les objectifs de constructions risquent d'être plus un frein au développement, en bloquant les constructions. Certains élus se demandent comment il sera possible d'obliger des investisseurs ou des bailleurs sociaux à venir construire du collectif.

Les élus mettent l'accent sur l'importance du parcours résidentiel car il permet de maintenir les effectifs de l'école.

Délibération n° 5 du 6 avril 2017 : SP le 25/04/2017

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement et de développement durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet les remarques suivantes :

Le conseil municipal insiste sur le fait que les objectifs de répartition de logements au sein du pôle urbain doivent être mutualisés entre toutes les communes de ce pôle. Il semble en effet difficile de construire sur la commune d'Orbeil la moitié des constructions en collectif, ce qui ne correspond pas du tout au caractère de village rural.

Se pose la question du risque de dépasser les objectifs, qui semblent bas même s'ils correspondent au rythme de construction des dernières années.

Le conseil fait le constat qu'Orbeil est de plus en plus un village dortoir, ce qui s'amplifie avec l'arrivée d'habitants qui travaillent sur Clermont et ne participent pas à la vie de village.

Il y a une crainte de perdre le côté rural et village de la commune.

Les objectifs de constructions risquent d'être plus un frein au développement, en bloquant les constructions. Certains élus se demandent comment il sera possible d'obliger des investisseurs ou des bailleurs sociaux à venir construire du collectif.

Les élus mettent l'accent sur l'importance du parcours résidentiel car il permet de maintenir les effectifs de l'école.

Accès à la gare : problème du rond-point de l'autoroute (Petit Mas ou Europe, nom à vérifier) qui est très encombré à certaines heures (7h30 le matin, 17h en semaine, 14 h le vendredi). Orbeil étant dans le pôle urbain, l'accès à Issoire doit être simple et rapide, ce qui est de moins en moins le cas.

Délibération n° 6 du 6 avril 2017 : SP le 02/05/2017

REMBOURSEMENT DE FOURNITURES PAYEES PAR UN ELU POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les employés communaux ont dû réparer la porte de la cabine de douche de l'appartement N° 1. Ils n'ont pas pu trouver de roulettes adaptées dans les magasins d'Issoire et c'est Monsieur Gilles GUERET, adjoint au maire, qui a commandé les roulettes adéquates sur un site internet spécialisé après avoir payé personnellement 34,20 €.

Après en avoir délibéré et au vu de la facture de mesroulettes.com N° M2017-12278, le conseil municipal décide de rembourser à Monsieur GUERET la somme de 34,20 € (trente quatre euros vingt).

